

1. Proposer des actions d'alphabétisation

1. Contexte et description

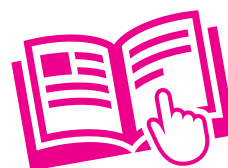
L'alphabétisation constitue l'une des dimensions incontournables du Plan de cohésion sociale. Elle s'inscrit notamment dans l'application du droit à la formation et du droit à l'épanouissement culturel et social.

L'alphabétisation traverse l'ensemble des domaines de la vie sociale ; elle a en effet des impacts sur le développement des liens sociaux, l'accès à la culture, à l'information, aux services publics, l'épanouissement personnel, l'engagement citoyen, etc. Dans le cadre du PCS, les actions d'alphabétisation sont reconnues dans l'axe 1 - insertion socioprofessionnelle (plus de 10 % des actions menées dans l'axe 1 ont trait à l'alpha) et dans l'axe 4 - retissage des liens sociaux, intergénérationnels et culturels.

Parmi les différents types d'actions initiées, on retrouve dans les PCS les pratiques suivantes :

- actions de sensibilisation auprès du grand public et des acteurs des différents secteurs concernés par les problématiques liées à l'illettrisme ;
- actions de sensibilisation auprès des personnes en situation d'illettrisme, visant l'émergence de la demande ;
- actions de développement partenarial, visant à impulser une dynamique locale de collaboration pour renforcer la prise en compte des personnes en situation d'illettrisme, favoriser l'émergence de la demande et améliorer l'orientation des personnes en demande de formation ;
- actions de formation (alpha orale et écrite) ;
- actions d'accompagnement méthodologique (formation des formateurs) ;
- actions d'alphabétisation intégrée : il s'agit d'aller à la rencontre des personnes en difficulté de lecture et d'écriture par l'intermédiaire des organismes et relais associatifs avec lesquels elles sont en contact dans leur quotidien, et d'intégrer l'utilisation de la langue écrite dans les projets de ces organismes. L'écrit y est ainsi mis au service de la décision, de la réflexion, de l'évaluation et de la participation au projet.

L'alphabétisation se différencie des pratiques de français langue étrangère et remise à niveau tant au niveau de ses finalités que des options pédagogiques (notamment parce que le public visé n'est pas le même).



Inscription de l'alpha dans les PCS – atouts

Le fait d'inscrire formellement la problématique de l'illettrisme dans le PCS confère une légitimité supplémentaire à l'importance de traiter celle-ci au niveau local en suscitant l'intérêt de nouveaux acteurs, des secteurs traversés par cette question (santé, emploi, culture, logement, services publics...). Ceux-ci sont alors encouragés à intégrer cette dimension dans leurs activités, et une approche globale des difficultés vécues par les personnes en situation d'illettrisme est ainsi favorisée.

L'inscription de l'alpha dans le PCS permet aussi de proposer une offre complémentaire à celle existant (qui est globalement insuffisante par rapport à la demande) et en particulier une offre décentralisée permettant d'aller à la rencontre des personnes qui sont isolées.

Enfin, n'étant pas basé sur des critères d'éligibilité liés au statut socioprofessionnel, le PCS permet de toucher tous les publics sans discrimination, et en particulier les personnes belges spécialement éloignées de l'emploi et de la formation, tandis que la majorité des autres financements de l'action d'alpha en Région wallonne visent principalement les personnes formellement reconnues comme en démarche d'insertion socioprofessionnelle de par leur statut de demandeur d'emploi.

2. Publics cibles

Les actions d'alphabétisation s'adressent à toute personne adulte, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de culture et d'origine sociale, ne sachant pas ou peu lire et écrire, ou ne maîtrisant pas, et ce dans aucune langue, les compétences et savoirs de base correspondant au niveau de fin d'études primaires.

En particulier, selon les objectifs poursuivis par les personnes, elles peuvent cibler un public très éloigné de l'emploi, en démarche d'insertion socioprofessionnelle, mais aussi un public prioritairement en processus de réaffiliation sociale. L'alphabétisation concerne aussi le monde de l'entreprise. En effet, de nombreuses personnes en situation d'illettrisme ont un emploi.





6. Pratiques exemplatives

Plateforme « Partenaires pour l'alpha et le FLE » (PCS de Frameries ; Mons ; Quiévrain ; Colfontaine ; Dour ; Boussu ; Saint-Ghislain). Il s'agit d'une plateforme inter-PCS qui associe et rassemble, autour des questions liées aux formations alpha et FLE, les partenaires des PCS mentionnés, (en ce compris certains acteurs de l'insertion socio-professionnelle). Les actions se développent selon 4 axes : la sensibilisation des acteurs de 1^{ère} ligne ; la formation « continuée » des formateurs ; la mise à jour de l'état des lieux de l'offre et de la demande sur le territoire de la zone ; l'articulation entre les institutions locales et les publics, selon les priorités de chaque commune et les initiatives déjà existantes.

Alphabétisation transversale (PCS de Herstal ; Saint-Nicolas ; Seraing). Lors de l'évaluation de l'impact des actions d'alphabétisation (2012) dans le cadre des PCS, une grande majorité d'apprenants ont évoqué des dimensions autres que les compétences et savoirs de base, ce qui renvoie à une conception de l'alphabétisation plus large que l'apprentissage de la langue orale et écrite au sens strict. L'alphabétisation revêt un caractère transversal incluant la santé, le logement, l'insertion socio-professionnelle et le retissage des liens sociaux inter-

générationnels et interculturels. L'enjeu principal est de prendre en compte les personnes qui vivent l'illettrisme où qu'elles soient et dans tous les aspects de leur vie, et de modifier leur rapport à l'écrit de telle sorte qu'elles prennent conscience qu'il n'est pas seulement un outil de contrainte administrative, mais qu'il peut être un outil au service d'un projet individuel ou collectif.

« Alphabétisation, outil d'intégration » (PCS Les Bons Villers). Les ateliers d'alphabétisation dans cette commune visent depuis 2012 l'épanouissement ainsi que l'intégration professionnelle et sociale des agents de la cellule propreté de l'Administration communale en contrat d'apprentissage (émanant de l'AWIPH). Cette expérience montre à quel point l'illettrisme reste un sujet tabou et les efforts que font de nombreuses personnes pour le dissimuler (par peur du regard des autres, faible estime de soi, manque de confiance). La faculté à s'intégrer aux autres et avoir une vie socioprofessionnelle épanouie en est alors affectée. L'action est pilotée par le service de la cohésion sociale de la commune. Un animateur du service est chargé des cours et assisté par une bénévole ayant également reçu la formation adéquate via l'**ASBL Lire et Ecrire de Charleroi**.



2. Proposer un apprentissage du français

1. Contexte et description

Pour envisager une intégration sociale, culturelle et/ou professionnelle pour les personnes étrangères, l'apprentissage de la langue du pays d'accueil est primordial et constitue un atout. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'un des axes du parcours d'accueil comprend l'apprentissage du français. Cet apprentissage permet la compréhension des codes sociaux, des attitudes, du cadre organisationnel de la ville, des droits et devoirs liés à la citoyenneté. Un cours de français langue étrangère est utile pour les personnes en recherche d'un emploi, d'un logement sur notre territoire mais peut l'être aussi pour toute autre personne souhaitant améliorer la connaissance du français au sein d'un groupe pour tisser de nouveaux liens sociaux, lutter contre l'isolement et permet aussi à certaines mamans d'assurer un meilleur suivi de la scolarité de leurs enfants. Une telle formation se tient au moins deux fois par semaine et idéalement tous les jours à raison de 20 heures par semaine.

2. Publics cibles

Personnes adultes âgées entre 18 et 65 ans d'origine étrangère.

3. Parties prenantes

- Toute asbl spécialisée en apprentissage du français langue étrangère ou organisme associé, tels les opérateurs d'insertion socioprofessionnelle.
- Le Plan de cohésion sociale qui peut octroyer une aide financière en prenant en charge les frais de fonctionnement de l'activité.
- Les Centres régionaux d'intégration pour leurs compétences liées aux publics cibles, la coordination des plates-formes de français langue étrangère.
- La DG05 du SPW au travers de l'appel à projets « initiatives locales d'intégration ».
- La Bibliothèque communale est un partenaire à privilégier car ce service dispose de nombreux supports didactiques.
- Le service population est le point de contact du public s'établissant sur la commune et constitue donc la première source de diffusion de l'information.
- L'asbl Article 27 permet aux participants de bénéficier d'activités culturelles à moindre coût.

- Divers autres partenaires peuvent être également associés à l'action (EFT, Régie des quartiers, intercommunale, ludothèque, CPAS...).
- Lors de la communication sur l'organisation de la formation, il est nécessaire d'associer les établissements scolaires et les écoles de devoirs.



4. Mise en œuvre

Les cours sont donnés pendant la période de l'année scolaire par un(e) formateur (trice) en français langue étrangère dans un local mis à disposition par la commune ou tout autre institution ou partenaire associatif. Il faut utiliser des outils pédagogiques adaptés au niveau d'apprentissage et pragmatiques que les participants pourront s'approprier afin de s'intégrer au mieux. L'utilisation de documents authentiques (issus de la vie quotidienne : enfants, famille, santé, logement...) est à privilégier.

Le cours peut être donné de façon à permettre une appropriation rapide du français en compréhension et expression orale grâce à une méthodologie de communication basée sur la pédagogie du projet. Le travail fourni en formation est rendu visible au travers d'expositions, de publications... Cette approche très pratique vise à favoriser l'intégration des personnes. Des visites pédagogiques sont à prévoir ainsi que des ateliers d'information sur des sujets choisis par les participants. Ce cours peut être combiné avec d'autres formations qui faciliteront d'autant plus l'apprentissage de la langue (cours de cuisine, de couture, formation au permis théorique, des ateliers créatifs...).

La possibilité doit être laissée aux personnes d'intégrer les cours à tout moment de la formation.



Un test de positionnement (basé sur le cadre européen commun de référence pour les langues - CECRL), à l'entrée en formation, peut se combiner avec une évaluation à prévoir en fin de formation. Une attestation non certificative de participation à la formation peut être délivrée.

Une convention est conclue avec l'apprenant si le cours est réalisé dans le cadre du parcours d'accueil.

5. Conditions de réussite

- S'assurer de la présence sur le territoire communal d'un large public d'origine étrangère pouvant se rendre facilement au lieu de formation. Un minimum de 25 apprenants serait idéal.
- Mettre en place des services (halte-garderie, bébé-rencontre...) permettant aux mamans de participer.
- Désigner un(e) formateur (trice) en français langue étrangère qui soit pédagogue et ouvert à toute nouvelle initiative. Celui-ci ou celle-ci peut participer à une formation à l'interculturalité dispensée par les centres régionaux d'intégration.
- Permettre une participation des apprenants à la construction de l'apprentissage.
- Concevoir des groupes suivant le degré de connaissance des participants en organisant au préalable et non durant le premier cours un test de niveau pour définir des groupes homogènes.
- Prévoir « un contrat » au candidat-apprenant (en prévision d'un éventuel absentéisme ou abandon ou comportement inadéquat).
- Prévoir un nombre minimum d'heures d'apprentissage suivant un horaire qui puisse satisfaire les

apprenants et une large diffusion de l'information en multipliant les canaux d'information (brochure simplifiée, voire traduite, réseau communautaire) dans les lieux publics (commune, CPAS, associations...) et idéalement faire traduire un exemple-type à apposer en affichette au service population dans des langues très usitées (anglais, espagnol, portugais, swahili, albanais...).

- Mentionner la gratuité de l'activité.
- Organiser une séance d'information pour les participants en leur apportant des explications quant au fonctionnement (éventuellement en présence d'interprètes du Setis). Ceci permettra également aux participants de relayer leurs attentes, objectifs par rapport à l'apprentissage.

6. Pratiques exemplatives

Le PCS d'**Andenne** met en œuvre cette action au travers du partenariat établi avec l'asbl l'Envol. Les cours se donnent au sein de la Maison de la Convivialité située à Seilles. La formation se déroule de septembre à juin, les mardis et jeudis, à raison de 9 heures par semaine pour le cours de niveau débutant et de 6 heures pour le cours de niveau intermédiaire.

Le PCS de **Ciney** organise des cours de français langue étrangère au sein de sa Maison Citoyenne. Les cours sont assurés par une équipe de bénévoles qui associe apprentissage de la langue et mise en œuvre pratique au travers d'ateliers (cuisine ou autre). Les apprenants peuvent également s'intégrer au sein des diverses activités développées par la Maison Citoyenne (ateliers couture, récup', bar à soupe...) ou bénéficier des services qui y sont offerts (permanences logement, AIS, centre interculturel...).



3. Mettre en place une école de devoirs

1. Contexte et description

Impulsées dans le cadre du PCS, parallèlement à l'introduction d'une reconnaissance officielle auprès de l'ONE, les écoles de devoirs sont bien souvent implantées dans des quartiers socialement défavorisés (cités sociales, maisons de quartier, zones « habitat permanent »...). Elles ont pour objectif de soutenir la lutte contre le décrochage scolaire des enfants dont les parents n'ont pas les compétences, le temps, voire un espace disponible pour assurer cette tâche. Ces écoles de devoirs s'assimilent aussi à un véritable lieu de vie, d'accueil, de soutien, d'écoute ou encore de convivialité.

Plus précisément, les écoles de devoirs poursuivent plusieurs missions :

- le développement intellectuel de l'enfant (soutien à sa scolarité, aide aux devoirs, remédiation scolaire...);
- le développement et l'émancipation sociale de l'enfant (suivi actif et personnalisé, dans le respect des différences, dans un esprit de solidarité et dans une approche interculturelle);
- la créativité de l'enfant, son accès et son initiation aux cultures dans leurs différentes dimensions (activités ludiques, animations, ateliers d'expression, de création et de communication; apprentissage de la citoyenneté et de la participation).

2. Publics cibles

Les enfants en âge de scolarité (dès 6 ans jusqu'à 15 ans) issus souvent de familles précarisées : bénéficiaires d'allocations sociales; personnes à faible niveau de qualification; sans moyens de locomotion; le tissu social est souvent inexistant; familles monoparentales; familles issues de l'immigration; familles où l'on observe un désinvestissement du père.

Plus largement, les actions de l'école de devoirs visent également les familles des enfants et les habitants du quartier, les travailleurs sociaux étant identifiés comme des « personnes ressources » pour notamment apporter un soutien administratif ou encore psychologique via le service d'accompagnement adéquat.

3. Parties prenantes

- Travailleurs sociaux du PCS.
- Institutions « existantes » & asbl (commune, CPAS, maison des jeunes, bibliothèque, régies de quartier, foyer culturel, écoles, CPMS...).
- Bénévoles.
- Elus locaux.
- ...



4. Mise en œuvre

- Recherche d'un local et de financements multiples.
- Mise en place d'un projet pédagogique et d'un règlement d'ordre intérieur.
- Etablissement d'un plan d'action (traduction dans le réel des objectifs du projet pédagogique).
- Montage d'un dossier d'agrément.
- Constitution d'une équipe d'animation (en lien notamment avec le monde de l'enseignement, comme par exemple un instituteur bénévole pensionné).
- Sensibilisation du public cible (explication du projet aux familles via un travail de terrain en vue de les mettre en confiance, de leur présenter les intervenants et les sensibiliser à l'importance du suivi scolaire).
- Médiatisation de l'action auprès des citoyens via divers canaux (bulletin communal, site internet, Facebook...).
- Evaluation du projet en équipe en parallèle avec les parents.

5. Conditions de réussite

Une attention particulière portée à la communication est primordiale en vue de transmettre à l'enfant le goût et l'envie d'apprendre. Il est dès lors aussi important que l'enfant puisse disposer de temps libre et s'adonner à des activités ludiques, culturelles, sportives ou autres pour équilibrer les moments de travail et de plaisir. L'école de devoirs est également un outil pour impulser d'autres actions comme

des manifestations citoyennes de quartier (fête des voisins, Halloween, opération déchets, dépistages santé...) ou un travail de soutien à la parentalité avec les familles. Cela crée une réelle dynamique. Le choix des outils proposés est en effet crucial pour lui permettre d'être acteur de ses apprentissages et favoriser son autonomie.

Afin d'assurer le libre accès de ce service à tous les enfants, la participation aux écoles de devoirs et aux activités qui en découlent est gratuite.

6. Pratiques exemplatives

A **Walcourt**, l'école de devoirs est implantée dans un camping inscrit dans le cadre du Plan Habitat permanent. Le local est connu des résidents car les permanences de l'antenne sociale s'y déroulent ainsi que d'autres projets. Les compétences des habitants sont par ailleurs valorisées en les faisant participer un maximum (ex. bénévolat). Les enfants peuvent s'y rendre à raison de trois fois par semaine. L'ATL (accueil temps libre) est partenaire de l'action.

A **Manage**, l'école de devoirs est située au cœur de plusieurs cités sociales et accueille les enfants de familles socialement précarisées et multiculturelles. Elle est encadrée par l'équipe pédagogique des éducateurs du **PCS**. On compte entre 20 et 30 inscrits par site, la moyenne de fréquentation étant de ≈ 10 enfants par jour sur chaque site. A titre d'exemples, en 2014-2015, l'école de devoirs « Argilière » de Manage a ouvert 112 fois et a accueilli 1.267 enfants. A Bellecourt, l'école de devoirs a ouvert 119 fois et accueilli 1.367 enfants.

